

Rentrée solennelle du Barreau de Paris et de la Conférence
29 novembre 2019

Discours prononcé par Amandine Sbidian
Deuxième secrétaire de la Conférence

Le procès des Conti

Aux Conti

Et à tous les Misérables

Un, deux, trois, ... une dizaine, des dizaines, des centaines, ils arrivent de tous les côtés, le Palais est encerclé.

Ils battent le pavé, avancent en troupeau.

Têtes baissées, ils progressent vers l'entrée.

Ils sont agités, leur tension est palpable.

Ils déploient des banderoles, des slogans sont scandés, des pneus brûlés.

Les fumées sont suffocantes, les odeurs entêtent.

Tous sont sur le pied de guerre. Partout, ils fourmillent, s'activent, braillent.

Les services de sécurité sont sur le qui-vive. Il ne faut aucun débordement.

Ils sont là car 7 des leurs vont être jugés. Là maintenant.

Alors, ils sont venus, ils sont tous là :

Des plus anciens, aux plus jeunes, des contrats à durée indéterminée, aux intérimaires, des plus précaires, aux presque retraités.

Ils se pressent, poussent, ne veulent rien manquer. Ils envahissent la salle d'audience, prennent d'assaut les places assises.

L'un d'eux s'est déjà confortablement installé.

Chut, l'histoire va commencer.

*

6 heures, premier pointage de ma journée. Je travaille à l'usine Continental France à Clairoix, dans l'Oise, depuis mes 25 ans. 15 ans

après, et 2 enfants plus tard, j'y suis toujours, confectionneuse, j'associe tous les composants du pneu pour réaliser la carcasse.

Ce n'est pas une histoire de vocation, mais de transmission de père en fille, de père en fils.

Continental, c'est aussi une histoire familiale qui s'est exportée : petite fabrique allemande de caoutchouc devenue 4ème groupe mondial de pneumatiques.

Au mois de février 2007, les bénéfices de Continental sont de 1,6 milliards, + 6,5% par rapport à l'année précédente.

A Continental France Clairoix, nous sommes 1120. Hommes et femmes ordinaires.

Il y a :

Sylvie, 28 ans, mère célibataire, confectionneuse aussi. Je l'ai prise sous mon aile, elle qui peine à vivre au rythme des $\frac{3}{8}$, et supporte mal les chaussures de sécurité et nos combinaisons noires à liseret jaune.

Didier, 40 ans, célibataire, sans enfant, au caractère bien trempé. Mélangeur, il est chez lui ici, dans les odeurs de caoutchouc chaud et d'essence. Et parce qu'il l'adore son nez, il l'a marqué, il l'a percé.

Gérard, 57 ans, marié, 2 enfants, vulcaniseur. Il maudit le noir de carbone qui ternit sa peau et obscurcit ses poumons. Mais la chaleur des sourires qu'il croise chaque jour tempère la noirceur qui peu à peu l'a envahi. Et bientôt il s'occupera à temps plein de ses petits enfants.

Xavier, 44 ans, divorcé, 3 enfants, il a renoncé à son CAP boucher et a été embauché par Continental après avoir fêté sa majorité. Rien ne lui résiste, ni la gomme chaude, ni la ferraille, ni les syndicats auxquels il appartient. Il aime parler, trop, mais nous savons qu'il répond toujours présent pour nous défendre.

Et puis il y a Saci, Franck, et Nathalie, Vincent, Bruno et Christian et le millier d'autres qui nous composent.

Les machines de l'usine tournent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour fabriquer 25000 pneus par jour.

La productivité, la rentabilité, est bonne, très bonne.

On répète, inlassablement, les mêmes gestes... on exécute, machinalement, sans discontinuer, on enchaîne, on s'enchaîne.

Pour nous, le poids des années se fait sentir plus vite, plus fort.

Les articulations s'enrayent, les dos se courbent, les doigts s'épaississent.

Nos traits se tirent, nos sourires se transforment.

Mais c'est notre vie, ça nous nourrit alors on poursuit.

Il est 14 heures passées.

Tic ... tac ... tic ... tac c'est le dernier pointage de ma journée.

*

La mondialisation menace.

L'usine nous demande de nouveaux efforts : une augmentation du temps de travail sans revalorisation salariale.

La majorité des ouvriers refuse malgré le spectre de la fermeture de l'usine.

Moi je suis pour accepter, à la CFTC on croit au nouveau départ, au "gagnant-gagnant". C'est la dure loi du marché, il faut être compétitif.

Un accord d'établissement est signé pour le passage de 35 à 40 heures sans augmentation de salaire.

Mais en contrepartie, le site et les emplois sont maintenus jusqu'en 2012, 130 embauches sont même promises et l'Etat injecte des fonds. C'est une bonne nouvelle.

Les cadences ont augmenté, mais c'est pour notre bien, on travaille toujours.

Le directeur du site se félicite "*Il y a un futur pour Continental Clairoix*".

*

Tic tac tic tac

Il est 12h45 le 11 mars 2009 : ça tombe comme un couperet, la fermeture est annoncée.

On sait que Continental s'est endettée, que l'actionnariat a changé, que la crise de 2008 ne l'a pas épargnée, mais l'entreprise fait toujours des bénéfices.

4 machines neuves viennent même d'être livrées.

Adieu les promesses, adieu les paroles, tout s'est envolé ; on ne discute pas, on ne négocie pas. Ça se passe donc comme ça...

On s'est réunis, Xavier, Didier, Saci, ... et tous les autres. Il faut s'organiser, réagir, agir.

Les pouvoirs publics nous soutiennent, pas trop fort, mais quand même ils dénoncent le comportement de l'entreprise.

Nous devons les mobiliser. Nous avons impérativement besoin d'eux car sans la pression de l'Etat, Continental refuse de négocier le plan social.

Ne pas plier, nous retrouver chaque jour à l'usine.

Nous créons un comité de lutte pour orchestrer le mouvement. Syndiqués ou non, nous y participerons tous.

C'est Xavier qui est chargé de présenter nos revendications et de les soutenir publiquement. C'est important d'avoir une voix qui porte.

Mais l'essentiel reste notre union. Nous sommes des centaines et des centaines à chacune des assemblées générales, à chaque déplacement, à chaque action.

16 mars : manifestation à Reims,

17 mars : blocage du site de Clairoix,

19 mars : manifestation à Compiègne,

25 mars : manifestation à Paris.

Le conseiller social du Président de la République promet la mise en place d'une négociation tripartite et nous invite, nous qu'on appelle désormais les Conti, à saisir la Justice.

31 mars : nous saisissons la justice en référé. Nous demandons au tribunal de grande instance de Sarreguemines, lieu du siège social de l'usine, de suspendre le plan de fermeture de l'établissement.

Le parquet requiert dans notre sens.

Nous sommes optimistes et nous poursuivons la mobilisation. Mais on peine à obtenir le soutien des pouvoirs publics malgré leurs premiers engagements.

Le 21 avril, certains vont jusqu'à Sarreguemines pour assister au délibéré ; les autres, nous sommes plus de 200, font le siège de la Préfecture de Compiègne. Nous demandons à la sous Préfète de nous recevoir. Elle n'est pas là, nous l'attendrons !

A 15 heures, alors que les pouvoirs publics ignorent toujours nos appels, nous apprenons que la justice rejette notre recours.

Après la patience de ces dernières semaines, nous explosons, oui nous détruisons. Des papiers, des dossiers, des bureaux, des écrans, tout est renversé, et nous devenons vraiment visibles.

Moi, je jette chaque objet que je trouve, je n'ai qu'une idée : abîmer, briser, casser, je voudrais tout brûler ; qu'ils envoient un huissier pour constater, par contre il n'y en aura pas pour dresser le constat des dégâts dans ma tête.

Les médias qui nous ont suivi à la Préfecture se repaissent de notre colère qui éclate.

Tic tac tic tac Le soutien aura été de courte durée, il va falloir assumer.

*

La machine judiciaire se met en marche.

La Ministre de l'intérieur et le Premier ministre souhaitent des interpellations et des poursuites judiciaires.

Il fallait s'y attendre

On ne maltraite pas les biens de l'Etat, on ne porte pas atteinte au symbole du pouvoir confié, on ne remet pas en cause le pacte républicain.

Dès le lendemain des faits, l'enquête démarre.

Il faut dire que le travail des enquêteurs est facilité par la rigueur journalistique de TF1.

Les différentes prises de vue réalisées par les équipes de reportage sont diffusées sans aucun floutage.

On ne pouvait rêver meilleure preuve.

Et puis, l'identification est simple : l'employeur est tout à fait en capacité de donner les noms des 7 salariés syndiqués cégétistes visibles sur les vidéos.

Je ne fais pas partie de ceux-là, je suis restée jaune aux yeux du patronat, et pourtant sous mon gilet, c'est la couleur sang qui se répand.

Je ne suis même pas entendue, ni moi, ni les 2 centaines d'ouvriers présents à la Préfecture. Pas de confrontations, pas de tapissages.

Après tout, une fois les vidéos récupérées, pourquoi les enquêteurs perdraient du temps à réunir des preuves supplémentaires.

Les Conti casseurs sont convoqués à Creil à 50 km de leur domicile, et sont placés en garde à vue. Nous les accompagnons, pas question de désert.

Ils refusent majoritairement de répondre aux questions et remettent un mémorandum pour tenir lieu d'audition.

Voilà, après cette enquête exhaustive de 14 jours, nos 7 camarades sont renvoyés :

“D’avoir à Compiègne le 21 avril 2009 volontairement détruit des biens au préjudice de la sous Préfecture de Compiègne donc au préjudice de l’Etat, lesdites destructions ayant été commises en réunion ”.

Ils seront jugés le 17 juillet. A priori le temps presse.

Ils seront là, nous aussi ... nous serons tous disponibles.

Et justice : sera rendue. Vraiment ??

Tic, tac, tic, tac, tic, tac Le compte à rebours a commencé.

Perte de nos salaires, négation de nos savoirs, destruction de nos vies.

On dit qu'il faut bien travailler à l'école pour réussir, on nous l'a dit mais sans insister...

Ce n'était pas notre destinée. Certains naissent en regardant vers les étoiles, d'autres en portant un fardeau qui fait fléchir les figures.

Pas de grandes écoles, pas de travail honorable, nous ne serons pas les exceptions, alibi de ceux qui aboient que tout est possible.

Mais nous l'avions quand même, ce travail. Et nous étions dociles ; pas de vague, pas d'esclandre, nous acceptions les règles, nous faisons des concessions, merci patron.

Mais ce n'est jamais assez.

On finirait presque par s'excuser d'être là.

Et on voudrait nous crever sans qu'on craque.

L'annonce est tellement simple : c'est terminé.

On nous dit " Mesdames, Messieurs, c'est la vie.

Oui l'entreprise fait toujours des bénéfices.

Mais vous recevrez ces petits bouts de papier "vous êtes licenciés".

Et non, le licenciement économique n'est pas légal. Mais qui a dit qu'il était difficile de licencier ?

L'Etat ? Vous n'êtes pas sa priorité.

Alors, oui, allez y, saisissez la justice, on finira par vous indemniser ... dans 8 ans.

En attendant, ne rendez pas la tâche plus compliquée : fermez vos gueules, baissez les yeux et ouvrez grand les oreilles : vous ne valez rien”.

Cette violence ordinaire s’accumule depuis toujours.

Comment j’y réponds ?

Comment survivre dans cette société où je dois me battre non plus pour obtenir des droits mais pour ne pas perdre mon gagne pain ?

Comment je gère ce désespoir, cette angoisse qui me submerge, sensation d’arrachement intérieur ?

J’essaie d’hurler, mais aucun son ne sort, je veux vomir ma rage, mais la bile a envahi ma gorge, je commence à suffoquer, à paniquer, je vais me noyer.

Je perds pied.

J’ai l’impression que tous mes organes se déchirent, mon crâne éclate... je suis vidée.

*

A présent, la parole est à la défense.

“N'est pas pénalement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même ou autrui, accomplit un acte nécessaire à sa sauvegarde, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace”.

“N'est pas pénalement responsable la personne qui a agi sous l'empire d'une force ou d'une contrainte à laquelle elle n'a pu résister”.

N’y a-t-il pas un danger actuel ou imminent menaçant ces ouvriers ?

La fermeture de Continental : ce sont 1120 foyers, plongés du jour au lendemain dans la précarité, abandonnés à leur triste sort.

Seuls 40% retrouveront un emploi, c'est-à-dire même pas 500.

Parmi eux, certains deviendront leur propre patron, mais pour les 3/4 ça s'arrêtera après quelques mois.

La fermeture de Continental : ce sont aussi 300 divorces.

Et 14 ...14 suicides.

Les ouvriers n'accomplissent-ils pas un acte nécessaire à leur sauvegarde ?

Si, leur mobilisation a payé : la réunion tripartite se tient enfin et les négociations ont lieu.

Les lettres de licenciements sont différées, 24 mois de congés de conversion sont obtenus ainsi que de primes exceptionnelles de 50000 euros et 6/10 du salaire par année d'ancienneté.

Et l'usine arrête de proposer en priorité des emplois en Tunisie pour 200 euros le mois.

Court répit mais précieux pour ces ouvriers sacrifiés ; car il faut du temps pour se réparer.

Enfin, y a-t-il une disproportion entre ce qui sobrement a été appelé le "saccage de la préfecture" et la gravité de la menace ?

La violence du mépris des employeurs et celle de l'indifférence des autorités étatiques est incomparable à la violence commise contre des biens, quel qu'en soit le propriétaire.

Leur licenciement est illégal, l'employeur est condamné car il n'existe aucun motif économique légitime.

Continental est allée jusqu'à la Cour de cassation pour s'entendre dire, pour la troisième fois, en juillet 2016, que les conditions juridiques n'étaient pas remplies *“ni difficultés économiques, ni menace pesant sur sa compétitivité [...], la suppression de l'ensemble des emplois ne répondait qu'à un souci de rentabilité”*.

Application de la jurisprudence constante que Continental ne pouvait pas ignorer. Mais l'entreprise aura préféré payer au total 300 millions d'euros, soit le prix d'une usine neuve.

Comment ne pas reconnaître dès lors que les ouvriers sont contraints, économiquement, et donc moralement, de réagir ainsi pour se faire entendre ?

Quand on sème la misère, on récolte la colère.

Les Conti se sont défendus contre une atteinte injustifiée. Ils ont répondu avec leurs moyens à un acte cynique et injuste.

Oui, leur réponse violente est légitime.

Des politiques, des élus, des candidats à la présidentielle, malheureux ou futurs, défilent à la barre pour marteler que la colère a une origine, que la violence est du côté de l'employeur et la couardise du côté de l'Etat, que la coupe a débordé.

Il faut politiser autrement un procès qui l'est déjà.

Le secrétaire général du syndicat de la magistrature témoigne aussi, en marchant sur des œufs : on n'aime pas que son pair nous dise comment faire.

Pourtant l'objet de son intervention n'est pas de faire la leçon, mais de rappeler que c'est un homme social et politique qui est jugé, et que les lois aussi ont une histoire.

Les juges peuvent rééquilibrer les forces en présence.

Réaction nécessaire ou contrainte, ils devraient la justifier, et relaxer.

*

L'audience s'ouvre dans un prétoire bondé, tout le monde n'a pas pu entrer.

La Procureur de la république intransigeante, fustige les prévenus. Elle explique que : *“nul n'a été indifférent au sort des Conti. [Elle] l'entend et [Elle] le comprend. Mais l'Etat est une institution à laquelle on ne porte pas impunément atteinte”*.

Et aucun doute, ils sont coupables. Il suffit de regarder les vidéos, même retransmises sur petit écran, elles sont accablantes.

Le président se réjouit d'ailleurs de ce cadeau probant.

Il faut voir leur fureur, à faire trembler.

La France a peur.

C'est bien Vincent DEMONCEAUX que l'on voit jeter une bouteille d'eau en plastique / *une bouteille d'eau, en plastique*.

Ce sont bien Nathalie HERBIN, Bruno LEVERT et Gérard KEROMEST qui lancent des feuilles de papier par la fenêtre de la Préfecture / *des feuilles de papier*.

Franck TOURNEUX, s'il n'a pas été filmé en train de commettre des dégradations, reconnaît lui-même avoir bousculé *“quelque chose”*, or, un bruit est entendu au même moment sur la vidéo.

Saci BENYAHIA non plus n'a pas été filmé commettant des dégradations. Mais, deux adjoints administratifs ont donné une description d'un homme semblable qui a tenté de casser une porte vitrée et a jeté un écran d'ordinateur.

Et que dire de Xavier MATHIEU, ah Xavier Mathieu filmé sous tous les angles, clairement identifiable en train de balayer d'un geste franc tout ce qui se trouve sur son passage.

On peut se demander si le fait que ces images tournent en boucle n'est pas de nature à influencer le tribunal ? Mais non, il faut faire confiance à la justice de notre pays.

La preuve : lors du délibéré le 1er septembre 2009, les juges relaxent l'un des 7 prévenus !

Il aurait été vraiment difficile de faire autrement concernant Vincent DEMONCEAUX qui n'avait jeté qu' "*une bouteille d'eau, dont l'appartenance [n'était] aucunement précisée en procédure*".

Pour les autres, le tribunal de Compiègne prononce des peines d'emprisonnement assorties dans leur totalité du sursis simple :

- 3 mois pour les jeteurs de papiers,
- 4 mois pour celui qui a fait tomber "*quelque chose*",
- 5 mois pour le malmeneur de la porte vitrée et le porte voix.

La Préfecture de l'Oise, partie civile, n'a pas formulé de demande au titre du préjudice matériel. L'évaluer 3 mois après les faits était peut être prématuré, entre toutes les feuilles de papier à comptabiliser et la porte vitrée pas vraiment brisée.

Pourtant, début 2010, lors du procès en appel, la partie civile n'a toujours pas chiffré son préjudice ... c'est dire combien il a dû être négligeable.

Les condamnés ont fait appel, à la différence du Ministère public. A quoi bon, il avait 6 autres condamnations.

En ce début d'année 2010, l'usine de Clairoix vient officiellement de fermer.

Le 13 janvier, les vidéos sont de nouveaux diffusées à la Cour d'appel d'Amiens, sur plus grand écran.

L'avocat général après avoir salué le courage des prévenus, la belle lutte qu'ils ont menée, requiert que *“Ce serait les mépriser que de ne pas les condamner”*.

Xavier MATHIEU prie donc la Cour *“oh si méprisez-nous”*.

Les conseillers rejettent d'office les faits justificatifs que la Défense a effleurés : *“ pas de force majeure, pas de situation de contrainte morale, ni d'état de nécessité ”*.

En revanche *“la prise en considération du mobile, à savoir la défense par les prévenus de leurs emplois, inclinera la cour à une application moins rigoureuse et stricte de la loi pénale”*.

Ainsi, *“tous étant non défavorablement connus, et dès lors qu'il s'agit d'une action commise dans un contexte particulier de crise sociale :*

Les prévenus sont condamnés à une peine de 2000 euros d'amende, sauf Xavier MATHIEU qui est condamné à 4000 euros, petite prime pour le leader.

Est-ce vraiment le rôle que chacun veut jouer ?

- le procureur outrancier,
- l'avocat complexé,
- et le juge timoré,

Pour voir :

- l'ouvrier condamné,
- l'actionnaire comblé,
- le préfet satisfait.

Quelle occasion manquée !

Doux ronronnement de la justice plutôt que le bouleversement de nos paradigmes.

L'autorité de l'Etat repose sur le postulat que lui seul peut être violent, pour sanctionner des comportements déviants anti-sociaux.

Mais n'est-ce pas la violence des rapports de domination qui préexiste à la brutalité des individus ?

Leur violence n'est-elle pas la continuité de celle qu'on leur inflige ?

Cette violence est un mode ultime d'expression pour ceux à qui on dénie la parole.

Il est légitime que la majorité exploitée exprime sa colère.

Pourquoi continuer de faire comme si certaines catégories étaient plus violentes, par nature.

Et plus que quiconque, les ouvriers seraient des bêtes sauvages, il faudrait mater la meute, il en irait de la survie de l'Etat.

*

Outil au bénéfice du dominant, la Justice joue le jeu du pouvoir.

On peut se complaire à rappeler que la justice est une autorité indépendante, elle n'en demeure pas moins le bras armé de l'Etat dit de droit - en assurant la pérennité des relations de domination.

Comment définir autrement une justice :

- qui condamne des ouvriers licenciés, plongés dans une situation de précarité, à une amende sans sursis ;
- qui cible, parmi des centaines, des ouvriers syndiqués quand malgré des menaces de poursuite de la part des pouvoirs publics, les délits d'entrave commis par Continental n'ont pas d'écho du côté du procureur,

- qui pénalise des situations de pauvreté quand des patrons spéculateurs ne sont jamais inquiétés.

La Justice cautionne un traitement différencié injuste lorsqu'elle est prompte à punir des hommes désespérés - 3 mois pour la première audience -, quand il faudra 8 ans pour que l'usine soit condamnée définitivement à verser aux 680 Conti demandeurs, leurs 22 millions d'indemnités - non encore plafonnées - , soit environ 32000 euros par demandeur.

La justice casse les hommes comme l'usine.

Elle brise ceux qu'elle ne veut surtout pas voir, la pauvreté fait peur. Elle les condamne à l'agonie quand ils se battent pour leur vie.

Et elle ne s'est pas arrêtée là.

*

Après les condamnations par la Cour d'appel, le procureur général a saisi la gendarmerie pour faire réaliser les opérations de prélèvement des échantillons biologiques des ouvriers, qui sont aussitôt convoqués.

Cette possibilité, initialement envisagée pour les infractions sexuelles, pour faciliter l'identification et la recherche des auteurs, a été étendue à d'autres infractions, toujours plus larges, jusqu'à finalement concerner des personnes seulement suspectées.

Parce que l'éventualité d'un nouveau procès ne les a pas enchantés - la machine à broyer fonctionne bien - les Conti ont accepté de donner leur ADN et d'être fichés ... sauf ... un ... Xavier Mathieu.

Il faut être bien armé ou plus téméraire pour protester contre toutes les décisions iniques.

Son acte politique a été récompensé par les juges de première instance qui ont prononcé une relaxe.

C'était le triomphe du bon sens. Les juges ont fait du droit et ont motivé :

“la condamnation du prévenu est intervenue pour des faits de dégradation volontaire de biens.

Ces faits ont été commis en plein jour, dans le cadre d'une manifestation organisée, et s'inscrivent dans une logique parfaitement lisible de combat syndical, et non dans une démarche à vocation purement délinquante et antisociale.

Dès lors, il existe bien une disproportion entre le but visé par la loi, l'élucidation d'infractions commises en récidive, et les moyens pour y parvenir, dans le cas d'espèce, le prélèvement d'ADN sur Xavier Mathieu, dont les faits qui lui valent d'être condamné, ne relèvent aucunement d'un engagement délibéré ou d'un cheminement conscient et volontaire dans la voie délinquante.

C'est ainsi que le recueil de l'ADN du prévenu en vue de son identification et de sa recherche était inadéquat, non pertinent, inutile et excessif”.

Puis, il y a eu la Cour d'appel d'Amiens. Et, de nouveau il a dû payer.

Pas d'ADN ou d'empreinte, pas de relaxe ; amende de 1200 euros.

On ne s'embarrasse pas des notions de proportionnalité et de nécessité, selon l'avocat général *“on est là dans la stricte application de la loi ; la question du mobile peut se discuter, mais ce n'est pas à la justice de le faire”.*

*

La machine est enrayée.

On juge un fait comme s'il était commis par une personne, sans bagages, à un instant T, et sans considération aucune des circonstances.

Les faits reprochés sont extraits de tout contexte, isolés, l'histoire est déconstruite.

La pellicule est coupée pour ne garder qu'une séquence.
Les chapitres précédents sont gommés pour se focaliser sur un évènement.

On ne cherche pas pourquoi les faits ont été commis, on se contente de constater.

Rien est approfondi et on explique que les causes de l'acte sont à chercher dans l'individu, son caractère, son for intérieur.

Pourtant la justice est confrontée à des faits commis dans un contexte historique, social, économique, par des êtres déterminés par leur environnement.

Rendre justice c'est regarder cette vérité et non détourner les yeux.

C'est écouter les raisons et non nier la réalité.

C'est dialoguer et non affirmer.

Et c'est reconnaître quand la société a dysfonctionné, c'est comprendre que le fil ténu qui lie les individus va rompre d'avoir été trop malmené par les assauts répétés des grands de ce monde.

Alors, n'est-ce pas l'heure de nous réveiller ?

*

Il est tard.

Ils sortent du Palais de Justice, dans le calme. Il n'y avait aucun risque d'affrontements. Ils étaient juste venus s'exprimer. Et ils savent s'adapter.

Ils sont venus en nombre, ils sont tous là.

Ils sont beaux, d'ici on ne voit pas leur tête, ils sont juste beaux d'être.

N'est-ce pas à eux que nous aimerions ressembler si nous étions plongés dans cette même vague de désespoir ?

N'aurions-nous pas fait exactement la même chose, plus peut être ?

Si la justice fait défaut, ils l'ont incarnée.

L'Histoire se souviendra de la force qui a été la leur pour se lever et protester, malgré tout, malgré les condamnations, malgré l'ordre de soumission.

L'Histoire se souviendra d'eux bien plus que de ceux qui les ont mal jugés.

Car l'Histoire se souvient toujours de ceux qui avancent avec humanité.

Mes plus sincères remerciements à ceux et celles qui m'ont donné leur temps et leurs conseils :

Matthieu BONDUELLE, Sophie COUTURIER, Marie-Laure DUFRESNE-CASTETS, Laure HEINICH, Geoffroy DE LAGASNERIE, Xavier MATHIEU, Gérard MORDILLAT, Hélène PATTE, Evelyne SIRE-MARIN,

Ma mère Safya AKORRI, ma fille Magali WOCH,

Sébastien BONO, Louis BORE, Martin DESRUES, César GHRENASSIA, Jérémie NATAF, Cosima OUHOUN, Serge PEREZ, Dominique TRICAUD,

Tous les deuxièmes secrétaires,

Mes sœurs et frères de Conférence,

Mes proches, indéfectibles soutiens.